

## 1. Définitions :

**Client :** toute personne physique ou morale ayant acheté une ou des formations auprès de inno3, et ayant renvoyé le bon de commande, dûment complété et signé, reçu de inno3.

**Formation :** la formation comprend la mise à disposition d'une personne compétente afin de mener à bien la formation, ainsi que tout support de cours utile à cette dernière.

**Formation inter-entreprises :** formations proposées et référencées au sein du Catalogue présent sur le site Web de la société inno3 ([www.inno3.fr](http://www.inno3.fr)).

**Formations intra-entreprises :** formations négociées entre le client et inno3, se basant en tout ou partie sur le Catalogue. Leur forme est fixée dans le devis proposé par inno3, et signé par le client.

**Convocation :** la convocation aux formations se fait sur support électronique et papier, seul le premier étant obligatoire. Il revient à la personne morale cliente de vérifier que son personnel salarié a bien pris connaissance de celle-ci et/ou de le transmettre au collaborateur préalablement à la formation.

## 2. Commandes

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité de formations achetées, les références des produits vendus ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de la formation.

Les commandes ne sont définitives qu'après avoir été confirmées par écrit (courrier, télécopie, ou courriel) — celle-ci peut prendre forme de convocation envoyée au stagiaire ou émetteur de la commande.

Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour l'acheteur acceptation des conditions de vente du vendeur, la reconnaissance d'en avoir connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.

## 3. Modification de la commande

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au moins 15 jours ouvrables avant la date de formation convenue.

Pour les formations inter-entreprises, inno3 se réserve la possibilité d'annuler une formation au plus tard 7 jours ouvrables avant le début de la formation lorsque le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, afin de la reporter à une date ultérieure en accord avec le Client.

Toute modification ou résolution doit être signalée par téléphone, et confirmée par écrit. Elles sont néanmoins considérées comme valides lorsque l'autre partie confirme la réception dans les délais.

## 4. Conditions d'accès aux formations

Pour certaines formations, un test préalable de connaissance peut être demandé aux participants, afin de les réorienter si nécessaire vers une formation mieux adaptée à leur besoin. Exceptionnellement, lorsque les participants ne disposent pas des prérequis nécessaires à la formation, et qu'aucune autre ne peut se substituer à celle recherchée, alors inno3 peut décider de résilier le contrat.

## 5. Horaires des formations

Les prestations s'exécutent du lundi au vendredi sur la base de 7h/jours et 35h/semaine.

## 6. Procédure de réservation

Après réservation auprès de la société inno3, un bon de commande pré-rempli est adressé au client. L'inscription est confirmée par l'envoi du bon dûment complété et cacheté par le client, dans les 15 jours de la réception du bon, et, en tout état de cause, au moins sept jours avant le début du stage de formation demandé.

Le client peut également, de son propre chef, adresser à inno3 sa commande par courrier ou télécopie. Le vendeur confirme alors l'inscription par envoi des convocations afférentes, en fonction des besoins du client.

## 7. Prix et conditions de paiement

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande, exprimé en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

### 7.1. Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués à 30 jours nets à réception de facture, sous réserve d'acceptation par notre société. En cas d'absence de garantie ou pour tout autre motif déterminant pour inno3, le règlement peut être exigé dès la commande.

En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

### 7.2. OPCA

Lorsque le client souhaite que le règlement soit pris en charge par l'OPCA dont il dépend, il lui revient de :

- faire et suivre sa demande de prise en charge auprès de son organisme ;
- porter la mention explicite de cette prise en charge sur le bulletin d'inscription et lors des échanges avec inno3 ;
- s'acquitter du reliquat non réglé par l'OPCA ;
- s'assurer du versement effectif du paiement, et s'en porter garant.

Si le règlement n'a pas été effectué au premier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Il lui reviendra ensuite d'obtenir le remboursement auprès de son organisme.

### 7.3. Désaccord

En cas de désaccord sur tout ou partie d'une facture, le client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer, dans les 15 jours de la réception de la facture, le motif de sa contestation.

Tout litige notifié au-delà de ce délai ne pourra être pris en compte par inno3. Tout paiement par compensation est exclu, sauf accord exprès entre les parties.

Le vendeur n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des Conditions Générales de vente.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites conditions.

## 7.4. Pénalité de retard

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal (c. Com art. L. 441-6, Al. 3 modifié).

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de la société inno3.

## 7.5. Facturation

Une facture est établie pour chaque commande et délivrée avec le bon de commande, à moins qu'aient été délivrés plusieurs bons de commande, auquel cas une facture récapitulative, se référant à tous les bons de commande émis, sera établie tous les huit jours.

## 8. Propriété Intellectuelle

inno3 ne cède ou ne concède aucun droit de propriété intellectuelle aux clients lors de ses formations à l'exception des supports de cours disponibles sous licence de libre diffusion pour lesquelles tout destinataire peut en bénéficier selon ses termes. Ainsi, tout usage de celle-ci est soumis à acceptation expresse écrite de la Société.

En l'absence de licence, le principe reste celui énoncé au premier paragraphe.

## 9. Informatique et libertés

Pour les besoins de ses services, inno3 est amenée à collecter les adresses de ses collaborateurs, et éventuellement à les transmettre à ses partenaires contractuels pour les besoins de commandes sujettes à ces Conditions Générales de vente, ou pour des offres promotionnelles sur des produits/services analogues à ceux déjà commandés/fournis.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, la Société, responsable du traitement, garantit aux personnes concernées un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles enregistrées dans le cadre de ses activités professionnelles.

## 10. Garantie et responsabilité

Sauf faute lourde, la société inno3 limite sa responsabilité au montant des prestations fournies.

Il n'existe aucune garantie expresse ni implicite, à l'exception de celles décrites dans ce document ou dans tout accord de licence. Inno3 n'assume aucune garantie quant aux résultats atteints en suivant ses cours, ou en utilisant ses supports de cours.

## 11. Litige

En cas de différend, les parties rechercheront avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

Tous les litiges nés à l'occasion des présentes Conditions Générales de Ventes seront soumis au Tribunal de commerce de Paris, dans ses différentes formes, et selon les règles de procédures applicables, à l'exclusion de toute autre juridiction ; à moins que le vendeur ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs ne peuvent mettre obstacle à l'application de la présente clause.